

Dans les écoles de Bayeux : masque ou pas masque pour les parents ?

5-6 minutes

Alors que la levée du port du masque est actée pour les élèves et enseignants dans les cours des écoles, la question demeure floue en ce qui concerne les parents qui accompagnent leurs enfants jusqu'aux bâtiments.

Les Français peuvent tomber le masque en extérieur depuis jeudi 17 juin 2021. Mais les directives restent floues en ce qui concerne les parents qui accompagnent leurs enfants dans la cour des écoles.

Les Français peuvent tomber le masque en extérieur depuis jeudi 17 juin 2021. Mais les directives restent floues en ce qui concerne les parents qui accompagnent leurs enfants dans la cour des écoles. | THOMAS BRÉGARDIS / ARCHIVES OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#) Gaëlle LE ROUX. Publié le 18/06/2021 à 18h11

Masque ou pas masque ? Après [les annonces gouvernementales de mercredi 16 juin 2021](#), levant l'obligation de le porter en extérieur, cette question, pourrait-on penser, n'a plus lieu d'être, même dans les cours de récréation des écoles. Erreur ! Le dilemme reste brûlant, notamment dans certains établissements scolaires de [Bayeux](#), où les parents doivent parfois accompagner leurs enfants jusqu'au seuil des bâtiments. Et, donc, traverser la cour. [Cour où le masque n'est plus obligatoire depuis le 17 juin, selon le gouvernement](#).

Jeudi et vendredi, rares étaient les parents à arborer un visage découvert près – et dans – les écoles : dans l'incertitude, nombreux sont ceux qui préféreraient jouer la sécurité. Mais la question reste sur toutes les lèvres et les interprétations vont bon train : « **Il paraît que la levée du port du masque dans la cour ne concerne que les enseignants, les élèves et le personnel des établissements** », assure ainsi une institutrice de maternelle, masquée, dans une école de Bayeux. « **Ah non, ça vaut pour tout le monde** », rétorque la maman, non masquée, d'un petit garçon de maternelle.

« **Bon sens** »

La préfecture, elle, indiquait sur son site internet que le masque

restait obligatoire « **aux abords immédiats des écoles** ». Oui, mais dans la cour ? Jointe, la sous-préfecture de Bayeux bottait en touche, renvoyant vers l'Académie.

Vendredi après-midi, Bayeux intercom attendait encore le protocole précisant l'application des nouvelles consignes qui, « **en général, arrive en fin de semaine, quelques jours après les déclarations gouvernementales** ». « **Rien ne dit que le masque reste obligatoire aux abords des écoles**, poursuit la collectivité. **Mais rien ne dit le contraire.** » Nous voilà bien avancés...

Du côté des directions d'établissements, nous n'obtenons guère plus d'informations. Virginie Lechevallier, directrice de l'école Saint-Joseph de Bayeux, attendait elle aussi des indications plus précises de la direction diocésaine qui, elle, attendait les directives de l'Académie. « **C'est vrai, que, pour l'instant, nous avons seulement eu des indications concernant les élèves, les enseignants et le personnel des établissements sur la levée du port du masque obligatoire en extérieur. Mais rien sur les parents** », commente la directrice qui ajoute : « **Le bon sens voudrait qu'on le garde.** »

P'tet ben qu'oui...

Une esquisse de réponse vient (enfin) de la gendarmerie. « **Nous, on estime que le masque reste obligatoire pour les parents aux abords et dans les écoles**, affirme ainsi Francis Néel, capitaine. **Dès qu'il y a un attroupement de personnes, et on considère que c'est le cas dans les écoles, il reste obligatoire.** » Voilà (enfin) qui est clair.

Clair jusqu'à un appel du rectorat : « **Le port du masque est obligatoire en intérieur, mais ne l'est plus dans les espaces extérieurs des écoles, collèges et lycées. C'est valable pour tout le monde : enfants, parents, professeurs...** »

Partager cet article Les Français peuvent tomber le masque en extérieur depuis jeudi 17 juin 2021. Mais les directives restent floues en ce qui concerne les parents qui accompagnent leurs enfants dans la cour des écoles.

Dans les écoles de Bayeux : masque ou pas masque pour les parents ?Ouest-France.fr

-
-
-
-